

Séance du Conseil général du 27 juin 2024
Rapport de la Commission de gestion et des finances

**Préavis municipal n° 04/2024
Relatif aux Comptes 2023**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 3 juin 2024 à 19h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Bourse: Madame Sylvie Faessler, Boursière

Pour la Commission : Madame Yolande Riche, Présidente
 Monsieur Pascal Muller, rapporteur
 Monsieur Michel Artar, membre
 Madame Vivette Pilloud, membre
 Monsieur Marc Furrer, suppléant

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Préalablement à cette séance, la COGEFI avait soumis ses questions à la Municipalité.

Les points suivants ont été discutés avec la Municipalité :

COMPTES 2023

P19/21 Annexe III – Gestion des archives communales selon Préavis N°14/2021 : la Municipalité nous confirme que les travaux avancent et que le planning sera tenu, soit fin des travaux fin 2025.

P1/22 – 101.300 Traitements Municipalité – le montant est conforme au budget et inclut les nouveaux forfaits, tarifs horaires et frais selon Préavis N° 01/2023. Par esprit de collégialité et afin de garantir la bonne transmission des connaissances des dossiers, la Municipalité a décidé, dans la mesure du possible, de se présenter incorpore devant les Commissions. Elle a aussi décidé de comptabiliser ses heures de vacances à la demi-heure la plus proche.

P2/22 – 110.310 La Municipalité a décidé de confier l'impression du Cancoir'Infos à une imprimerie professionnelle, ceci représente un coût de plus de CHF 6'000.- pour 6 éditions.

P8/22 – 320.3141 L'augmentation importante de la participation pour la passerelle piétonne intercommunale de l'Amitié Mex- Crissier et Villars-Ste-Croix est essentiellement due à l'augmentation du prix du bois, au rehaussement de la passerelle afin d'absorber la crue centennale, aux rampes et emmarchements d'accès initialement pas prévus. Le coût final de la passerelle se monte à CHF 78'190.15 répartis entre les trois communes.

P9/22 – 350.312 La diminution de près de 50 % par rapport au budget est principalement due à une diminution du prix du mazout à CHF 1.10 le litre alors qu'il était à CHF 1.58 le litre en 2022.

P12/22 – 420.4310 L'excellent résultat est dû à un montant de plus de CHF 103'000.- qui concernent les émoluments relatifs à un permis de construire en Zone Industrielle, projet à env. 65 MCHF.

P14/22 – 451.4342 Taxe forfaitaire. Pour donner suite à un recours, la Commission idoine a donné raison au recourant. Dès lors la Municipalité a alors décidé de facturer cette taxe au prorata des jours passés à Villars-Ste-Croix et non plus à l'année comme le prévoit l'Annexe au règlement. La Municipalité va proposer ultérieurement une modification de l'Annexe correspondante.

P15/22 – 460.314 La grande différence entre le budget et les Comptes provient d'une mauvaise imputation lors du budget. Certains de ces travaux étaient destinés au dicastère du service des eaux.

P21/22 – 810.314 Le dépassement du budget est principalement dû à des surcoûts liés à la pose d'une conduite qui alimente les fontaines.

RAPPORT DE GESTION

Page 10, avant dernier paragraphe : les commentaires ne correspondent pas au préavis N° 05/2023, ceci est une erreur, confirmé par la Municipalité.

Page 13 : La Municipalité a confirmé que toutes les mesures préconisées par l'Audit fait en 2021 ont été appliquées et que les performances et l'ambiance au sein de l'Administration communale étaient excellentes.

Page 56 : Nous constatons que l'avant dernier paragraphe concernant le curage de la canalisation du Ch. de l'Hôpital devrait figurer dans le chapitre Travaux sous la rubrique épuration des eaux. Ceci a été confirmé par la Municipalité.

Page 57 : Afin de répondre aux plaintes du voisinage concernant l'utilisation du terrain de football, la Municipalité a décidé d'enclencher le système d'arrosage à 22 heures afin d'en limiter l'utilisation. La mesure a porté ses fruits, cependant la consommation d'eau à cet usage a triplé.

Suggestion de la Commission : La Municipalité a accepté pour l'année prochaine d'insérer les 2 pages de revenus et charges par nature du rapport du réviseur dans les Comptes.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°04/2024;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide :

D'adopter les comptes communaux pour l'année 2023 avec un excédent de revenus de CHF 7'139.48 tels que présentés

Ainsi que le bilan au 31 décembre 2023 tel que présenté

De donner décharge à la Municipalité et à la Bourse Communale de sa gestion pour l'année 2023

Pour la Commission :

La Présidente :


Yolande Riche



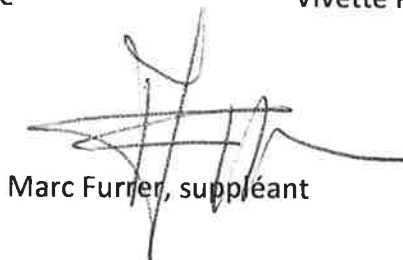
Michel Artar, membre

Le rapporteur :


Pascal Muller



Vivette Pilloud, membre


Marc Furrer, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 14 juin 2024

